

ORIGINE FRANCE GARANTIE

Origine France Garantie est l'unique certification qui atteste l'origine française d'un produit. Elle est, transversale (tout secteur confondu) et incontestable (la certification, obligatoire, est réalisée par un organisme certificateur indépendant).

La certification Origine France Garantie assure aux consommateurs la traçabilité du produit en donnant une indication de provenance claire et objective.

L'obtention de la certification se fait sur deux critères cumulatifs que les entreprises doivent nécessairement satisfaire pour l'obtenir :

- Entre 50% et 100% du prix de revient unitaire est français
- Le produit prend ses caractéristiques essentielles en France

